

Réunion du 16 septembre 2025

N° 70/2025

Renouvellement de branchements « Les Lavières » en plusieurs tranches

Afin d'améliorer le réseau, il est nécessaire de renouveler 14 branchements d'eau en plusieurs tranches au lieu-dit « Les Lavières ».

La prestation correspondante s'élève à un montant de 25 004,00 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte d'effectuer les travaux et ce pour un montant total de 25 004,00 € H.T.,
- Les travaux seront imputés sur les fonds de travaux dédiés à ce type de prestation sur notre contrat,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs au dossier

N° 71/2025

Sculptures sur bois à la Fontaine Henri IV

Il est proposé de réaliser des sculptures en bois sur le site de la Fontaine Henri IV, pour un montant de 2 150,00 €, création de trois sculptures une chouette, un canard et un héron.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le principe d'agrémenter ce site avec des sculptures en bois,
- Approuve le devis qui s'élève à 2 150,00 €,
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 72/2025

Mur de séparation entre le « Bistrot Gourmand » et l'habitation voisine

Il est nécessaire de construire un mur de séparation entre le local commercial appartenant à la Commune et l'habitation voisine afin de limiter les nuisances sonores provoquées par le restaurant et les concerts estivaux. Le montant du devis s'élève à 2 715,00 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Accepte d'effectuer les travaux pour un montant de 2 715 €
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 73/2025

Loyers proposés aux médecins généralistes à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle a été officiellement inaugurée le 6 juin 2025, en présence des entreprises qui ont contribué de manière significative à la réalisation de ce projet.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 191 818,06 € H.T., avec une subvention de 773 000 €, laissant un reste à charge de 418 818,06 €.

Nous attendons désormais l'installation des médecins généralistes de la commune, partenaires du projet, pour lesquels un loyer mensuel de 450 € a été envisagé.

Le Conseil Municipal doit se prononcer aujourd'hui sur ce montant, ou sur la proposition alternative d'un loyer symbolique, telle que sollicitée par les praticiens.

Après en avoir délibéré :

- Par 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer à 450 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.